



Dispositif n°3 : Contestations d'un officiel d'équipe
(éducateur/dirigeant) entraînant exclusion temporaire du capitaine

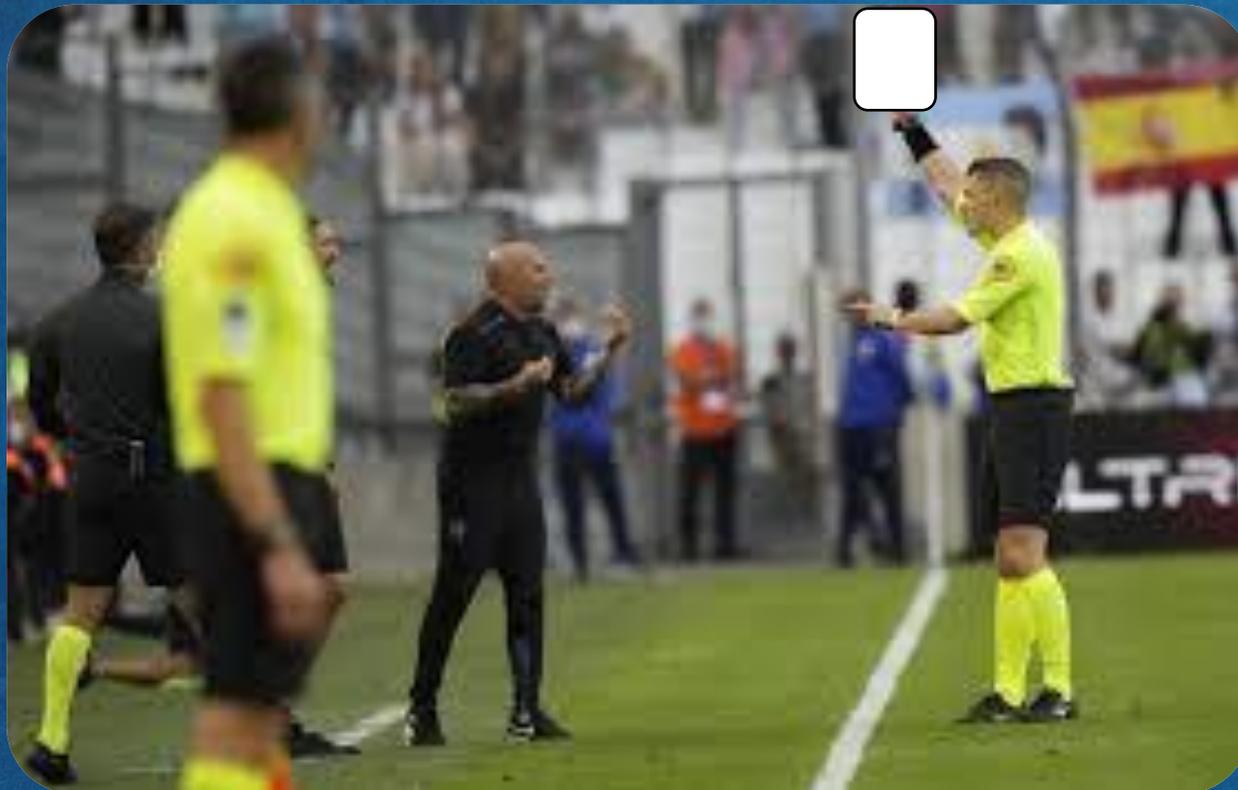
R1-R2-R3-R1F-Coupes Régionales Séniors

- Protocole FFF Aout 2025 -



Contestation « banc de touche » (éducateur/dirigeant) = Exclusion temporaire capitaine

Applicable en R1-R2-R3-R1F-Coupes régionales séniors



Exclusion temporaire
10'



Contestation « banc de touche » (éducateur/dirigeant) = Exclusion temporaire capitaine **Applicable en R1-R2-R3-R1F-Coupes régionales séniors**



Objectifs :

- 1° : Prévenir les débordements en agissant dès les premiers signaux d'escalade verbale ou comportementale
- 2° : impliquer directement les capitaines et les officiels d'équipes (coach/staff) dans la gestion comportementale de leur équipe

Principes d'application :

En cas de comportement contestataire d'un officiel d'équipe (entraîneur et/ou dirigeant), l'arbitre adressera un **CARTON BLANC** qui provoquera **IMMEDIATEMENT** l'**EXCLUSION TEMPORAIRE** du capitaine pour une durée de 10'.

L'équipe jouera donc à un joueur de moins et un autre joueur de champ appelé « vice-capitaine » sera identifié (sans brassard) comme nouveau relais de l'arbitre sur le terrain pendant ces 10'.

L'officiel d'équipe ayant reçu le carton blanc pourra rester dans sa surface technique pendant les 10' de suspension de son capitaine



Contestation « banc de touche » (éducateur/dirigeant) = **Exclusion temporaire capitaine**

Applicable en R1-R2-R3-R1F-Coupes régionales séniors



Cas particuliers 1/2:

1. Si le capitaine de l'équipe est le gardien, dans ce cas, c'est le « vice-capitaine » désigné avant la rencontre qui effectuera la sanction de 10'
2. Si un officiel d'équipe reçoit un carton blanc pour un comportement contestataire et que le capitaine de l'équipe concernée est déjà en train de purger une exclusion temporaire, alors c'est le vice-capitaine qui effectuera l'exclusion temporaire due au comportement de l'officiel
3. Si un officiel d'équipe reçoit un carton blanc pour un comportement contestataire et que le capitaine et le vice-capitaine sont en train de purger une exclusion temporaire, alors l'entraîneur concerné désignera un joueur de champ pour purger l'exclusion temporaire due au comportement de l'officiel
4. Si le capitaine (ou le vice-capitaine (1° - 2°) ou le joueur désigné (3°) refuse de sortir du terrain pour appliquer la sanction, le match sera arrêté et un rapport sera adressé par l'arbitre à la commission compétente.
5. La sanction de 10' d'exclusion temporaire sera purgée par le capitaine « **connu au moment de l'infraction** » de l'officiel d'équipe (ou vice-capitaine si le capitaine est le gardien).



Contestation « banc de touche » (éducateur/dirigeant) = Exclusion temporaire capitaine

Applicable en R1-R2-R3-R1F-Coupes régionales séniors



Cas particuliers 2/2:

6. Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine (ou vice-capitaine) par match en raison d'un carton blanc adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche. Dès lors en cas de nouveau comportement déviant d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre utilisera l'avertissement ou l'exclusion pour ce membre du banc à nouveau contestataire.
7. A l'issue des 10' de jeu, le capitaine pourra revenir sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre au 1^{er} arrêt de jeu.
8. L'exclusion temporaire du capitaine dans le cadre d'un carton blanc adressé à un officiel d'équipe ne correspond pas à une sanction disciplinaire adressée au capitaine. Elle n'est donc pas cumulable aux cartons blanc et/ou jaune que le capitaine aurait déjà pu ou pourrait recevoir.
9. Un « entraîneur/joueur » qui viendrait à être sanctionné d'un carton blanc sur son banc en tant qu'entraîneur, ne pourrait pas recevoir un 2^{ème} carton blanc en tant que joueur si il venait à rentrer sur le terrain
10. Seuls les officiels d'équipe sont concernés par ce protocole. Les joueurs remplaçants/remplacés eux recevront en cas de comportement contestataire un Avertissement



PROTOCOLE FÉDÉRAL

CONTESTATIONS D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES DU CAPITAINE (OU « CARTONS BLANCS POUR UN OFFICIEL D'ÉQUIPE »)

Août 2025

Ce protocole constitue un dispositif expérimental, issu du plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres, adopté par le COMEX de la FFF lors de sa séance du 13 juin 2025.

PRÉAMBULE

Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

L'exclusion temporaire par « carton blanc » s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose une réponse claire, immédiatement applicable et proportionnée, en phase avec les réalités du terrain. Elle permet de réguler les tensions sans rompre l'équilibre du match, tout en renforçant la dimension éducative de la sanction.

Dans le cadre de l'extension du dispositif d'exclusions temporaires, la FFF a souhaité expérimenter une nouvelle mesure destinée à lutter contre les contestations ou comportements « déviants » des officiels d'équipe depuis la surface technique.

Cette mesure responsabilise non seulement les officiels de chaque équipe, mais également les capitaines. Elle prévoit de lier la présence du capitaine sur l'aire de jeu au comportement de l'officiel.

Ainsi, si un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant) se rend coupable de désapprobation des décisions de l'arbitre, par paroles ou par gestes, alors il reçoit un carton blanc. Ce dernier oblige alors le capitaine à quitter le terrain de jeu pendant dix minutes, cette exclusion temporaire étant la conséquence du comportement inadapté de l'officiel.

Cette disposition repose sur une logique simple : faire du capitaine et de l'officiel d'équipe deux pivots indissociables et incontournables du respect de l'autorité arbitrale et du bon comportement de l'équipe.

Cette mesure, complémentaire aux sanctions prévues par les Lois du Jeu, poursuit un double objectif :

- **prévenir les débordements** en agissant dès les premiers signaux d'escalade verbale ou comportementale ;
- **impliquer directement les capitaines et les officiels** dans la gestion comportementale de leur équipe.

L'exclusion temporaire du capitaine consécutive à un comportement répréhensible d'un officiel de son équipe, constitue donc une réponse collective et pédagogique à des attitudes contestataires publiques provenant du banc de touche.

RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE

Introduction

Dans le cadre du développement du dispositif d'exclusions temporaires (ou « cartons blancs »), ce protocole complémentaire introduit un usage particulier de la mesure à visée collective, c'est-à-dire lorsque le comportement contestataire émane non pas d'un joueur, mais d'un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant).

Article 1 – Principe

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée, dans les conditions générales d'application du protocole fédéral relatif aux exclusions temporaires.

Article 2 – Fondement du dispositif

Cette mesure s'inscrit dans un cadre expérimental validé par la FFF, visant à impliquer les capitaines et les officiels dans la régulation des comportements de leur équipe.

Elle constitue une modalité pédagogique exceptionnelle, complémentaire aux sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu.



Article 3 – Modalités d'application

L'arbitre interrompt le jeu et adresse un carton blanc à l'officiel d'équipe qui vient de se rendre coupable de désapprobation des décisions par paroles ou par gestes.

Avec un bras tendu à l'horizontale en direction du capitaine de cette équipe, il indique ensuite que ce carton implique l'exclusion temporaire du capitaine pour une durée de dix minutes de jeu effectif.



Durant cette période, l'équipe joue avec un joueur en moins. Un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine.

Si le capitaine est le gardien de but, alors c'est le « vice-capitaine » qui est concerné pour effectuer les dix minutes d'exclusion temporaire.

L'officiel d'équipe sanctionné par le carton blanc peut demeurer dans la surface technique pendant les dix minutes d'exclusion temporaire.

Article 4 – Limitation d'usage

Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine par match en conséquence d'un carton blanc adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l'encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.



Article 5 – Retour en jeu

À l'issue des dix minutes de jeu effectif :

- le capitaine peut réintégrer le terrain après autorisation de l'arbitre ;
- il peut reprendre la fonction de capitaine et porter le brassard, si l'équipe le décide.

Article 6 – Mention sur la feuille de match

L'arbitre indique :

- le motif de la décision concernant l'officiel : carton blanc consécutif à un comportement contestataire ;
- la minute de la décision ;
- l'identité du joueur ayant assuré la fonction de capitaine durant la période d'exclusion temporaire.

Article 7 – Nature et effets de l'exclusion temporaire

L'exclusion temporaire du capitaine est une mesure spécifique, distincte de l'avertissement (carton jaune) et de l'exclusion définitive (carton rouge) prévues par les Lois du Jeu.

Pendant la durée de l'exclusion (dix minutes de jeu effectif), le capitaine concerné ne peut participer au jeu. Son équipe évolue avec un joueur en moins, sans remplacement possible.

Le retour du capitaine sur le terrain est conditionné à l'écoulement effectif de la durée de la sanction et à l'autorisation de l'arbitre.

Article 8 – Règle de cumul avec les autres sanctions

L'exclusion temporaire du capitaine dans le cadre d'un carton blanc adressé à un officiel d'équipe ne correspond pas à une sanction disciplinaire adressée au capitaine. Elle n'est donc pas cumulable aux cartons blanc et/ou jaune que le capitaine aurait déjà pu recevoir.